

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix sept, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GONET Michel, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, , POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient excusés : MM. CUVELIER Bernard, MARTIN David, RIBIER Nicolas

Secrétaire de séance : M. GONET Michel

Date de la convocation : 3 février 2017

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Damien CLUZEL. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait un point sur le dossier réhabilitation de la bibliothèque en informant l'assemblée qu'il est nécessaire de souscrire une assurance dommages ouvrage pour les travaux. La compagnie GROUPAMA est retenue pour un montant de 3 950 €. Des arrêtés de circulation seront nécessaires.

1-2017 PROJETS 2017 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

CIMETIERE :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que des travaux au cimetière s'avèrent nécessaires pour répondre aux attentes des familles :

- réaménagement du jardin du souvenir avec pose d'un livre mémoire,
- création de six cases de columbarium,
- ajout de quatre cavurnes,
- création d'un nouvel ossuaire.

Madame le Maire présente deux devis : l'entreprise CHABUEL pour un montant total de 9 971.02 € HT et l'entreprise IRLINGER pour 11 015 € HT (sans ossuaire).

Elle indique qu'une subvention au titre de la DETR peut être demandée à hauteur de 35 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention dans le cadre du dispositif DETR pour ces travaux.

MISE EN ACCESSIBILITE :

Madame le Maire rappelle que le bâtiment « salle annexe » n'est pas en conformité en matière d'accessibilité (entrée et sanitaire) et qu'il a été exprimé la volonté de rendre accessible la salle du conseil sans passer par le secrétariat de la mairie.

Ces mises en conformité sont inscrites dans le dossier AD'AP validé en 2016, pour une réalisation en 2017.

Une étude du projet a été réalisée par l'ATDA.

Après présentation, le Conseil décide de :

- créer un hall d'entrée permettant de desservir la salle annexe et les toilettes,
- de scinder l'espace sanitaire actuel en deux. Une partie serait affectée à la salle annexe (accessible du hall d'entrée) et une autre partie tiendrait lieu de WC public (accessible de l'extérieur).

Pour la mise en accessibilité de la mairie, une rampe sera réalisée au niveau de l'accès à la salle des mariages.

L'estimation de l'ATDA pour ces travaux est de 49 860 € HT pour la salle annexe et de 8360 € HT pour la mairie.

Madame le Maire propose de demander la DETR sur ces montants à hauteur de 50% et une aide au Conseil

départemental de 30%.

Le plan de financement serait :

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------------|-------------|-----------------|-------------|
| Travaux salle annexe | 49 860.00 € | DETR | 29 110.00 € |
| Travaux mairie | 8 360.00 € | CD03 | 17 466.00 € |
| | | Autofinancement | 11 644.00 € |
| Total | 58 220.00 € | | 58 220.00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention dans le cadre de la DETR et une aide auprès Conseil départemental pour ces travaux.

AIRE DE LOISIRS/AMENAGEMENTS DIVERS ENTREE BOURG ROUTE DE TREBAN :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil municipal des jeunes souhaiterait voir installés différents équipements sur les terrains en proximité du centre socio-culturel : aire de jeux pour les 1-12 ans, filet flèche pour les 5-12 ans, parcours VTT.

Plusieurs devis ont été présentés. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les montants suivants pour les demandes de subvention :

Filet flèche : 22 900 € HT
Aire de jeux : 10 026 € HT
Parcours VTT : 7 770 € HT
soit un total de 40 696 € HT

Les conseillers municipaux jeunes sollicitent également l'installation de tables, bancs et poubelles pour un montant de 4 680 € HT.

Madame le Maire propose, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement de ce site, d'accompagner cet équipement à destination des enfants d'un équipement sportif avec l'installation d'un ensemble fitness utilisable par les adultes pour un montant de 4 230 € HT.

Afin de parfaire l'aménagement de ce site en entrée de bourg et pour faciliter l'accès au chemin piétonnier allant du bourg au stade, il serait nécessaire de finaliser l'accès à la coopérative agricole pour un montant de 7 780 € HT, ainsi que de créer une aire stabilisée pour véhicules à proximité du centre socio-culturel pour un montant de 15 677.80 € HT.

Tous ces travaux ont pour but de répondre aux attentes exprimées par les habitants et rendre le bourg plus accueillant.

Enfin, le tracé de la RCEA scinde le territoire communal en deux parties, isolant les équipements sportifs du reste du bourg. Il est nécessaire, pour sécuriser le cheminement des piétons et particulièrement des enfants, de créer une circulation douce avec l'ouverture d'un chemin piétonnier allant du bourg au stade de football. Le montant des travaux s'élève à 26 911.25 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une aide au Conseil départemental et de déposer un dossier de subvention dans le cadre du dispositif DETR pour ces travaux.

2-2017 CONVENTION ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE AVEC L'ATDA

L'ATDA ne peut assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage s'il est fait appel à un architecte.

3-2017 CONVENTION ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE AVEC LE SIVOM

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention doit être signée avec le SIVOM Rive Gauche Allier qui définit les conditions d'entretien des poteaux incendie. La périodicité varie de 1 à 3 ans. La cotisation est de 30 € par poteau et par contrôle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de valider la visite de contrôle tous les trois ans.

4-2017 DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

Madame le Maire fait part à l'assemblée que plusieurs courriers de demande de subventions sont parvenus en mairie.

Après lecture de ces courriers, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à l'APF.

5-2017 DEMANDE DE STAGE BAFA

Madame le Maire informe les Conseillers qu'une demande de stage BAFA a été déposée en mairie pour l'Accueil de loisirs du 27 février au 3 mars et du 18 au 21 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette demande de stage et de verser une indemnité de 125 € par semaine.

6-2017 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la SEAU et le constructeur Maison et Jardin. Une démarche de promotion est engagée, avec l'exclusivité sur 1 ou 2 lots. Une convention sera signée entre les partenaires.

La mairie a été saisie d'une demande de rétablissement d'un chemin communal pour permettre l'accès à une parcelle.

Séance levée 23h00.